

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DOMANIALE
« LES ANCIENS FOURS À CHAUX DE SAINT-RÉMY » À SAINT-RÉMY (CHIMAY)**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du

Le Ministre-Président

La Ministre de la Nature

Elio DI RUPO

Céline TELLIER

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RESERVE NATURELLE DOMANIALE

Nouvelle réserve naturelle domaniale

APPELLATION	CANTONNEMENT RESPONSABLE
Réserve naturelle domaniale « Les Anciens fours à chaux de Saint-Rémy »	Département de la Nature et des Forêts Direction de Mons Cantonement de Chimay Route de Dailly, 1 5660 COUVIN
PROPRIETE	COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION
Région wallonne	CCGRND de Mons c/o Direction de Mons Rue Achille Legrand, 16 7000 MONS

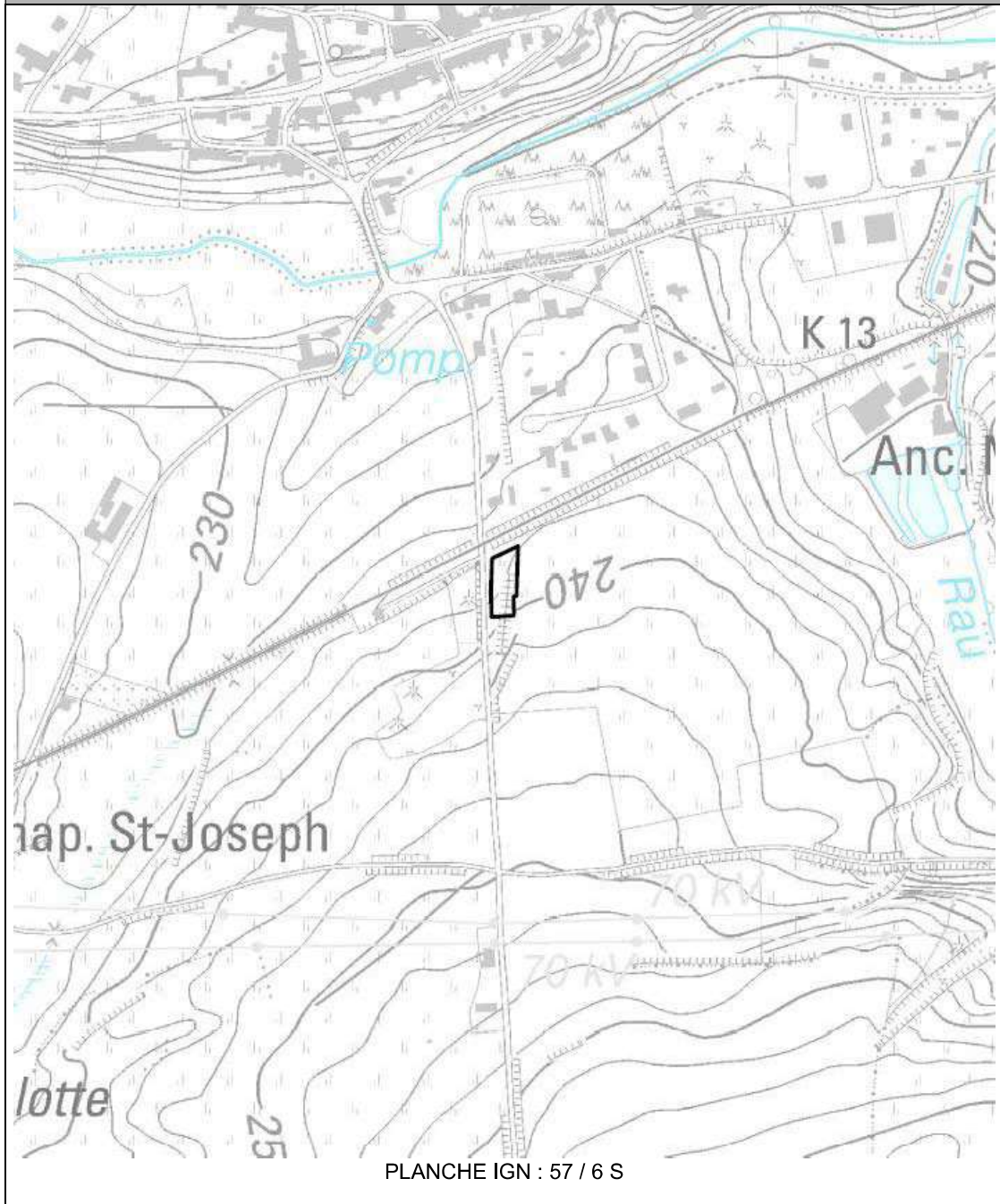
PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE

Parcelles cadastrées ou l'ayant été :

Commune	Division	Section	Lieu-dit	N° parcelle	Surface (ha)
Chimay	10 – Saint-Rémy	B	Saint-Rémy	350E	0,0890
Chimay	10 – Saint-Rémy	B	Saint-Rémy	353B	0,0400

Surface cadastrale totale : 12 a 90 ca

CADRE 2 : PERIMETRE DE LA RESERVE NATURELLE DOMANIALE



CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES**FLORE ET HABITATS REMARQUABLES**

Situé au sud du village de Saint-Rémy, le site des anciens fours à chaux occupe une surface très réduite dont l'intérêt écologique est lié à la présence d'un ancien complexe composé de 2 foyers servant de gîte d'hivernage pour plusieurs espèces de chauves-souris.

Ce complexe se présente sous la forme d'un monticule de terre recouvrant les installations semi-enterrées, accessibles par une large ouverture surmontée d'une arcade de forme ogivale en pierres de taille, disposée au pied d'un mur en pierres calcaire formant la façade Nord de l'ensemble. La clé de voute de l'arcade porte le millésime 1870. Les deux fours présentent chacun 6 gueules de défournement et forment 2 « piliers » qui supportent de belles voutes en briques.

L'environnement général des alentours du site présente un caractère assez bocager : haies et lisières, cordon boisé longeant le Ravel, Eau Blanche bordée de sa ripisylve. Localisés en Calestienne, plusieurs phénomènes karstiques tels que dolines, chantoirs, résurgences et cavités sont présents dans les environs du site. Au cours du temps, certaines de ces cavités naturelles ont été rebouchées afin de faciliter les travaux agricoles. On trouve aussi dans la région plusieurs anciennes petites carrières qui, selon les cas, présentent ou non un intérêt écologique.

Le terrain situé au nord du monticule ayant longtemps été laissé à l'abandon, il est occupé par un fourré composé de saules marsault, aubépines, pruneliers... L'espace devant l'ouverture de la cavité a récemment été défriché afin de faciliter l'accès.

Une végétation herbacée sans intérêt particulier couvre le monticule.

FAUNE REMARQUABLE

Lors de l'hiver 2016 – 2017, trois espèces de chauves-souris en hibernation ont été recensées dans le complexe : *Myotis mystacinus* / *brandtii* / *alcahoë* (taxon groupé), *Myotis nattereri* (Murin de Natterer) ainsi que *Myotis bechsteinii* (Vespertilion de Bechstein - espèce Natura 2000). Lors d'une prospection en janvier 2010, une des espèces du taxon du Murin à moustaches avait aussi été recensée, ainsi que *Myotis daubentonii* (Murin de Daubenton).

Ces espèces, dont une reconnue d'intérêt communautaire, confèrent à cette cavité un très grand intérêt écologique.

Signalons la présence dans la petite zone ouverte au nord de la parcelle de plusieurs très importants nids de fourmis qui, outre la ou les espèces d'hyménoptères qui mériteraient d'être inventoriées, créent un microrelief et constituent des micro-habitats à conserver au sein d'une réserve naturelle.

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

Depuis la cessation des activités de production de chaux il y a plus d'un siècle, le site a bien entendu subi un certain nombre de dégradations dues au temps et à des interventions humaines.

Le terrain s'est enfriché et quelques arbres plus importants se sont installés. La disposition de l'entrée montre qu'à l'époque de l'exploitation des fours, le niveau du sol devant le complexe devait se situer à environ 2 mètres sous le niveau actuel. Le site a servi de décharge communale pendant des décennies. La majeure partie des déchets a été enlevée lors du terrassement de la rampe d'accès. Une quantité inconnue de déchets subsiste toutefois en sous-sol et dans les talus de la rampe.

Du mur formant la face Nord et qui devait autrefois présenter un très bel appareillage, il ne reste que le massif désordonné de pierres sous-jacentes, tous les moellons de façade étant tombés. Le vol de pierres et la végétation qui a poussé dans les interstices sont certainement à l'origine de cette situation, végétation aujourd'hui éliminée. Dans son état actuel, vu son instabilité, le mur délabré présente un certain danger pour des personnes qui seraient tentées de l'escalader. Seules subsistent dans leur état d'origine l'arcade de forme ogivale et une partie du mur qu'elle protège, dans lequel est percée la porte d'accès à la cavité.

A l'intérieur du complexe, les maçonneries des murs et des voûtes en briques sont en très bon état. Il faut toutefois noter la disparition sur 3 mètres de longueur environ du sous-bassement du mur en briques côté Ouest. Même si aucun signe d'écroulement n'est visible, il paraît nécessaire de rapidement étançonner ce mur avant de reconstruire le muret de soutènement. Le sol est quant à lui recouvert de tas de terre argileuse sortant des ouvertures des fours ; ils assurent le tamponnement de l'humidité et de la température ambiantes.

En définitive, le complexe de fours à chaux présente un réel intérêt chiroptérologique mais également patrimonial au niveau local, ce dernier élément ne justifiant néanmoins pas son classement.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

L'objectif est d'assurer la parfaite tranquillité des chauves-souris en hivernage dans le complexe des fours à chaux.

Pour ce faire, une grille permettant le seul passage de ces mammifères devra fermer l'entrée de la cavité. Cet aménagement sera réalisé de manière à optimiser les conditions d'accès et d'hivernation, notamment la température et l'humidité ambiantes. A cet égard, les tas de terre argileuse présents dans la cavité et qui ont un effet de temporisation seront laissés en place. Un accès cadencé permettra de pénétrer dans la cavité pour réaliser l'inventaire annuel.

Le muret de sous-bassement du mur en briques soutenant la voûte côté Ouest sera reconstruit.

Un couloir sera maintenu au niveau de la végétation arborescente sur toute la longueur de la parcelle en face de l'entrée de la cavité, de manière à en favoriser l'accès par les chauves-souris. Un cordon de végétation sera en revanche conservé en bordure de ce couloir, ceci en faveur de certaines espèces.

La petite zone ouverte et les nids de fourmis côté Nord de la propriété seront conservés.

Le mur délabré formant la façade Nord du complexe des fours à chaux sera sécurisé via la mise en œuvre d'une solution réversible (disposition d'un treillis ou de barrières de chantier). Dans un 2^{ème} temps, et vu la valeur patrimoniale de la construction, une solution sera recherchée en vue de stabiliser le mur en pierres. Les travaux seront exécutés de manière et à une période telles qu'ils ne causent aucun dérangement des chauves-souris.

Bien que modeste en taille, l'intérêt écologique du site hors complexe des fours à chaux mériterait d'être inventorié.

ACCES DU PUBLIC

Vu la nature du site, l'accès libre du public sera interdit. Seules les personnes habilitées à participer au recensement hivernal des chauves-souris ou à l'occasion d'une visite guidée d'ordre patrimonial pourront pénétrer dans le complexe.

DEROGATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DE LA CHASSE ET/OU DE LA PECHE

Aucune mesure particulière de gestion ou de contrôle d'espèce animale n'est actuellement nécessaire.

IMPACT PAYSAGER

De taille très réduite, la propriété et ses végétations naturelles forment un petit élément structurant très bien intégré dans son environnement paysager.

Si une clôture est installée, elle devra elle aussi y être intégrée le mieux possible.

CADRE 5 : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

L'enquête publique a été réalisée par la Commune de Chimay du 12 avril ou 12 mai 2021.

Aucune objection ou remarque, écrite ou orale, n'a été formulée.